

Séance ordinaire du 18 octobre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-huit octobre deux mille vingt-deux à neuf heures trente-quatre, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, par intérim, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général, par intérim, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-10-22

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 18 octobre 2022.

CE-2022-10-23

Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil (modification de la clause d'indexation de la rémunération) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2022-054-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-054-R-2.

Ce règlement a pour objet de remplacer l'article 6 relatif à l'indexation de la rémunération des membres du conseil de la Ville afin d'établir le taux

d'augmentation annuelle de cette rémunération selon le taux établi au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis*, et de prévoir qu'à l'expiration de ce protocole, le taux d'augmentation établi pour la dernière année demeure en vigueur jusqu'à ce que ce protocole soit remplacé ou amendé.

Il est également résolu de recommander au membre du conseil de la Ville qui donnera l'avis de motion du règlement, de présenter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil, comme suit :

Présentation du Projet de règlement :

- Le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil, propose le remplacement de l'article 6 relatif à l'indexation de la rémunération des membres du conseil de la Ville, afin d'établir le taux d'augmentation annuelle de cette rémunération selon le taux établi au *Protocole des conditions de travaux des cadres de la Ville de Lévis*, et de prévoir qu'à l'expiration de ce protocole, le taux d'augmentation établi pour la dernière année demeure en vigueur jusqu'à ce que ce protocole soit remplacé ou amendé.
- Plus précisément, la rémunération prévue au Règlement RV-2022-00-25 est indexée pour chaque exercice financier, conformément à l'article 5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice financier précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, qui est établi selon le taux établi au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis*, comme proposé par le projet de règlement, et ce, afin de remplacer le taux d'indexation qui était prévu dans le règlement en fonction de l'*Indice des prix à la consommation pour le Canada*, établi par Statistique Canada.

CE-2022-10-24

Besoin de main-d'œuvre à la Direction du greffe

[Document d'aide à la décision GCH-2022-104](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction du greffe, tel qu'il est mentionné en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-104.

CE-2022-10-25

Mandat à la Direction de la vie communautaire relatif à un appel d'offres pour la réalisation des travaux au parc la Pointe-Benson

Il est résolu de mandater la Direction de la vie communautaire et toutes les directions concernées, à procéder à un appel d'offres pour la réalisation des travaux du parc de la Pointe-Benson, selon le concept d'aménagement proposé.

CE-2022-10-26

Approbation du procès-verbal des séances des 11 et 12 octobre 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 octobre 2022 et celui de la séance extraordinaire tenue le 12 octobre 2022.

CE-2022-10-27**Dépôt de listes des embauches et mouvements de main-d'œuvre pour la période du 1^{er} juin au 30 août 2022**

[Document d'aide à la décision GCH-2022-101](#)

La liste des embauches et mouvements de main-d'œuvre, pour la période du 1^{er} juin au 30 août 2022, est déposée, à titre d'information.

CE-2022-10-28**Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Service d'entraide de Saint-Romuald auprès de la Commission municipale du Québec**

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Service d'entraide de Saint-Romuald (CMQ-59433-003), concernant son immeuble situé au 285, rue de Saint-Romuald, Lévis (Québec) G6W 3H6, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE-2022-10-29**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision GRE-2022-076](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-076, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-10-30**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités**

[Document d'aide à la décision GRE-2022-077](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-077, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2022-10-31**Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subventions s'y rattachant**

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-010-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subventions s'y rattachant, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-RPI-2022-010-R-1. Ce règlement a pour objet le remplacement des branchements privés en plomb sur l'ensemble du territoire de la ville, en prévoyant une interdiction pour un bâtiment d'être desservi par un branchement privé en plomb, une campagne d'identification des branchements privés en plomb, un programme de subvention et des pouvoirs d'inspection.

CE-2022-10-32

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de la réfection de la rue de la Grève-Gilmour (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-012](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de la réfection de la rue de la Grève-Gilmour (secteur Lévis), telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision GEN-RPI-2022-012, au montant maximum de 200 000 \$, à même le Règlement d'emprunt RV-2020-19-98, pour un montant maximum de 25 500\$, et le Règlement d'emprunt RV-2021-20-89, pour un montant maximum de 174 500\$.

CE-2022-10-33

Financement de la dépense additionnelle relative à la réalisation des travaux de réfection de la conduite d'égout de la fromagerie Bergeron

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-013](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à la réalisation des travaux de réfection de la conduite d'égout de la fromagerie Bergeron au montant maximum de 200 000 \$, à même le Règlement d'emprunt RV-2019-19-04, pour un montant maximum de 30 000\$, et le Règlement d'emprunt RV-2022-21-76, pour un montant maximum de 170 000\$.

CE-2022-10-34

Politique relative au déneigement et aux bonnes pratiques hivernales et abrogation de la résolution CV-2016-20-93 « Mise à jour des plans de déneigement des trottoirs et de transport de la neige pour périodes hivernales 2015-2016 et 2016-2017 »

[Document d'aide à la décision DEI-VD-2022-002-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la *Politique relative au déneigement et aux bonnes pratiques hivernales*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEI-VD-2022-002-R-1.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger en conséquence la résolution CV-2016-20-93 « Mise à jour des plans de déneigement des trottoirs et de transport de la neige pour périodes hivernales 2015-2016 et 2016-2017 ».

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante et quitte la séance avant le début des délibérations et du vote sur celle-ci.

CE-2022-10-35

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-036](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-036, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers reprend son siège.

CE-2022-10-36

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone d'habitation H0801 à même une partie de la zone d'habitation H0803, rue Corot, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-115](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-115. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone d'habitation H0801 à même la zone H0803.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-10-37

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 36 logements et plus et augmentation du nombre d'étages autorisé dans la zone M1307)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-122](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-65.

CE-2022-10-38

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de certaines normes ainsi que le retrait de l'usage cimenterie (I407) dans les zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-123](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-123, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-06-20.

CE-2022-10-39

Avenant numéro 2 à l'offre d'achat à intervenir pour la vente d'une partie du lot 6 420 173 du cadastre du Québec à Gestion immobilière Lévis inc. (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-119](#)

Il est résolu de conclure l'avenant numéro 2 à l'offre d'achat à intervenir pour la vente d'une partie du lot 6 420 173 du cadastre du Québec à Gestion immobilière Lévis inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-119, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-10-40

Aide financière à l'École de musique Jésus-Marie

[Document d'aide à la décision DEV-2022-124](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'École de musique Jésus-Marie, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-10-41

Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Immobilier dallaro inc. concernant la réalisation de travaux municipaux pour le prolongement des infrastructures sur une partie du chemin Industriel (secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision BP-2022-015](#)

Il est résolu de conclure l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Immobilier dallaro inc., concernant la réalisation de travaux municipaux pour le prolongement des infrastructures sur une partie du chemin Industriel (secteur Saint-Nicolas), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2022-015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-10-42**Attribution du contrat pour la fourniture d'enrobé bitumineux hivernale et printanière**[Document d'aide à la décision APP-2022-190](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture d'enrobé bitumineux hivernale et printanière (appel d'offres 2022-50-100), à Asphalte Lagacé Ltée, pour une dépense estimée à 363 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-10-43**Modification du contrat relatif aux services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique et la construction d'un poste de surpression d'eau potable situé dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome**[Document d'aide à la décision APP-2022-196](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique et la construction d'un poste de surpression d'eau potable situé dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome (appel d'offres 2020-55-77), attribué par la résolution CE-2020-09-65, à GBI experts-conseils inc., au montant de 14 234 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-196.

CE-2022-10-44**Attribution du contrat pour la fourniture de souffleuses à neige amovibles**[Document d'aide à la décision APP-2022-201](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de souffleuses à neige amovibles (appel d'offres 2022-50-118), à J.A. Larue inc., au prix de 419 896 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-10-45**Attribution du contrat pour le déneigement manuel des escaliers**[Document d'aide à la décision APP-2022-202](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat regroupant les trois lots pour le déneigement manuel des escaliers (appel d'offres 2022-50-101), à Des hommes atouts faire inc., pour une dépense estimée à 208 500 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-10-46**Option de renouvellement pour une année supplémentaire du contrat relatif aux services professionnels en évaluation immobilière pour les besoins courants de la Ville (lot A)**

[Document d'aide à la décision APP-2022-203](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'une année prévue au contrat relatif aux services professionnels en évaluation immobilière pour les besoins courants de la Ville (lot A), attribué par la résolution CE-2020-09-63, pour une dépense totale estimée à 140 137,50 \$, avant TPS et TVQ, mais incluant l'indexation des prix de 1 % prévue au contrat, pour la période du 6 octobre 2022 au 5 octobre 2023, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres 2020-55-54 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2022-10-47

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 4 242 550 du cadastre du Québec (travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald), incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques, une partie du lot 4 242 550 du cadastre du Québec d'une superficie de 63,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 235 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-027, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document requis à cet effet.

CE-2022-10-48

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 2 431 779 du cadastre du Québec (travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques, une partie du lot 2 431 779 du cadastre du Québec d'une superficie de 5 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 172 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-029, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de ces immeubles et à signer tout document requis à cet effet.

CE-2022-10-49

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 14.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
